

**M. Barnett:** Né dans l'Alberta, j'ai passé toute ma vie dans cette province et en Colombie-Britannique, à l'exception des quelques mois où j'ai vécu à Ottawa et qui me semblent maintenant des années. Ma famille est établie au Canada depuis une génération seulement. Ma mère a émigré d'Angleterre alors qu'elle était enfant. Mon père est venu jeune homme au Canada. On pourrait donc me contester le droit de participer au présent débat. Je suis presque un nouveau venu; pourtant, je suis un Canadien d'origine anglaise qui ne connaît d'autre patrie que le Canada et c'est peut-être la raison pour laquelle j'estime avoir le droit de me préoccuper de la situation actuelle et de l'avenir du pays.

Je dois reconnaître que notre passé a, pour moi, un intérêt plus que théorique. L'histoire est un de mes sujets favoris. Qu'il me soit permis de le dire dès maintenant, la plupart des habitants de la Colombie-Britannique sont fiers, je crois, du nom de leur province. C'est la seule province canadienne dont le nom renferme le qualificatif «britannique». A ma connaissance, aucun citoyen de la Colombie-Britannique n'a jamais proposé que cette désignation soit changée.

**L'hon. M. Churchill:** Attendez que les créditistes en entendent parler.

**M. Barnett:** Nous sommes parfaitement satisfaits du nom de notre province. C'était aussi celui de la colonie britannique qui s'est jointe à la Confédération en 1871.

Toutefois, monsieur l'Orateur, en écoutant, hier soir, le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) citer sir John A. Macdonald au sujet de la construction du Pacifique-Canadien qui abrégerait la durée du voyage de Londres à Yokohama, et permettrait pendant tout le trajet aux voyageurs de voir flotter l'Union Jack, j'aurais dû lui rappeler que l'histoire n'a rien de statique. En effet, le Canada qui est aujourd'hui une nation dans toute l'acception du terme, n'existait même pas quand sir John A. Macdonald parlait de cette route qui marquait la carte d'une pourpre impériale et qui partant de Londres, allait se prolonger vers l'ouest en traversant le Pacifique.

Pour ma part, j'estime fort valable l'argument qui ne verrait la naissance du Canada qu'en 1931, au moment où le statut de Westminster a fait de nous une nation indépendante. En 1931, j'étais évidemment beaucoup plus jeune qu'à présent. Mais je dois dire que,

[M. Woolliams.]

comme beaucoup d'autres de mes jeunes compatriotes à l'époque, je cherchais alors ma voie en tant que Canadien. Je me réjouissais à l'idée que le Canada devenait une nation au plein sens du mot. Personnellement, cette question m'aurait beaucoup plus enthousiasmé à ce moment-là que maintenant car je vieillissais. C'était le moment de doter le Canada d'un drapeau canadien, rien que canadien. C'était le moment d'avoir un drapeau symbolisant l'avenir, prélude à une histoire en gestation plutôt que dépassée. Bien franchement, monsieur l'Orateur, comme nation, nous avons omis, pendant trop longtemps, de concevoir un symbole de drapeau distinctif et bien canadien qui représenterait notre nouveau statut, celui d'associé indépendant et de nation autonome dans un nouveau Commonwealth.

Je suis arrivé à la Chambre en 1953 pour la première fois et, à cette époque-là, il était encore courant d'entendre les bruyants échos de discussions qui avaient eu lieu jadis à un comité de la Chambre chargé auparavant d'envisager un drapeau canadien distinctif. Mon principal regret, c'est que le gouvernement d'alors était prêt à temporiser indéfiniment sur ce sujet; que le Parlement d'alors n'était pas prêt à s'attaquer à la question et, après s'être engagé assez loin, à en venir à une décision appropriée. C'est pourquoi, je dois dire que je souscris aux observations faites plus tôt par mon collègue de Greenwood (M. Brewin), selon qui, et je suis aussi de cet avis, il est temps que le Parlement, après le débat et l'examen approfondi qui ont eu lieu au comité, prenne la suite de la législature des années 40 et que, tout bien considéré, il règle cette question.

Je sais que si le gouvernement met à exécution certaines mesures proposées, les discours seront limités à 20 minutes. Mais même en attendant l'événement, je n'ai pas l'intention de parler plus de 20 minutes. Si j'ai voulu faire quelques observations à l'improviste, c'est que je ne veux pas être inclus dans la généralisation de l'honorable député de Middlesex-Ouest qui a déclaré, en somme, que tous les Canadiens de langue anglaise partagent les sentiments qu'il a exprimés hier. Je voulais faire cette brève mise au point pour me dissocier de cette affirmation pendant que la Chambre était saisie de l'amendement proposé par l'honorable député. En effet, il y a un aspect de ce débat qui m'a intéressé plus que tout